

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
15/03/2021

Dossier complet le :  
15/03/2021

N° d'enregistrement :  
2021-10854

### 1. Intitulé du projet

Travaux de démolition et de reconstruction du pont de la RD123 sur le Gave d'Oloron à Sorde-l'Abbaye (40)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental des Landes

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Xavier FORTINON, Président du Conseil Départemental des Landes

RCS / SIRET

2 2 4 0 0 0 0 1 8 0 0 0 1 6

Forme juridique

Département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a) Infrastructures routières (ponts) - Construction de routes classées dans le domaine public routier des départements	Pont supportant la RD123 au dessus du Gave d'Oloron

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de démolir le pont existant de la RD123 sur le Gave d'Oloron à Sorde-l'Abbaye et de le remplacer par un ouvrage neuf, au gabarit similaire.

## 4.2 Objectifs du projet

Les travaux de démolition/reconstruction sont entrepris car le pont actuel est en mauvais état, comme l'attestent les conclusions d'une étude de diagnostic de l'ouvrage réalisée en 2017 par la société INGC (résistance du pont trop faible, bétons carbonatés, fondations hors normes sismiques, désordres sur les appuis des travées, fissures sur le tablier, joints en mauvais état).

L'objectif est donc de pérenniser l'usage du pont et de la R123 sur le secteur.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront en 2022 pour une durée d'environ 15 mois dont 3 mois de période de préparation.

Les 8 phases de démolition sont décrites en annexe 7 de ce formulaire.

Les grandes étapes de la reconstruction sont décrits ci-après :

- 1 - Constitution d'un remblai en matériaux d'apport (tout-venant non calcaire roulé, d'origine alluviale) pour bâtir les piles P3 et P4 depuis la rive gauche ;
- 2 - Battage des palplanches et constitution de l'enceinte de travail ;
- 3 - Fouilles jusqu'à la cote des semelles, coulage d'un bouchon étanche et pompage de l'eau ;
- 4 - Coulage des semelles, élévation des piles ;
- 5 - Enlèvement du remblai et réalisation de la culée C5 en rive gauche ;
- 6 - Répétition des étapes 1 à 5 pour bâtir la pile P2 et la culée C0 en rive droite ;
- 7 - Reprofilage du fond du lit érodé du fait de la présence des remblais ;
- 8 - Pour chacune des 4 travées, pose des poutrelles béton à l'aide d'une grue longue portée, depuis la berge ;
- 9 - Fermeture de l'espace entre les poutrelles avec des coffrages perdus, coffrage et ferrailage, coulage du béton ;
- 10 - Réalisation de la chaussée routière, des trottoirs et mise en place des garde-corps métalliques ;
- 11 - Nettoyage et évacuation des installations de chantier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet garantira le maintien de l'usage de la RD123 qui dessert la RD33 au sud, les parcelles agricoles de la plaine alluviale du secteur et qui est utilisée par les randonneurs (chemin de Grande Randonnée GR655).

Le pont dans sa phase d'exploitation servira au passage de véhicules légers, d'engins agricoles et de piétons.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement

Évaluation des incidences NATURA 2000 au titre de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur hors tout du pont actuel / du futur pont	- 109,5 m / 109,8
- Largeur hors tout du pont actuel / du futur pont	- 6,1 m / 8,5 m
- Nombre de piles du pont actuel / du futur pont	- 4 / 3
- Nombre de travées du pont actuel / du futur pont	- 5 / 4
- Garde-corps du pont actuel / du futur pont	- Parapet béton / garde-corps métallique

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit "Courroun", commune de  
Sorde-l'Abbaye

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 43° 31' 54" N Lat. 01° 04' 03" O

Point d'arrivée :

Long. 43° 31' 52" N Lat. 01° 04' 05" O

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pont est situé dans l'emprise de la ZNIEFF de type II n°720014228 "Basse vallée du Gave d'Oloron et falaise calcaire de Sorde-l'Abbaye"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les berges du gave d'Oloron sont hautes au niveau de Sorde-l'Abbaye et sont recouvertes autour du pont d'une ripisylve de peupliers, d'érables negundo avec un sous-bois de ronces et de zones enherbées. Elles n'accueillent aucune zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site inscrit SIN0000265 : "Gaves de Pau et d'Oloron"
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pont est inclus dans le site FR7200791 - Gave d'Oloron et marais de Labastide-Villefranche, Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitat
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition du pont actuel générera des débris à évacuer
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du nouveau pont nécessitera du béton et du ferrailage. Les matériaux mis en oeuvre (sable, gravier, ciment, minerai, etc.) ne sont pas prélevés localement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Pour démolir le pont actuel et implanter le nouveau pont : destruction du couvert végétal des berges et perturbations dans le lit mineur (engins, mise en place des remblais, etc.). - Absence d'impact après travaux. Le dérangement lié à la présence humaine est déjà subi par la faune.  Les impacts du projet sur les milieux aquatiques et les mesures correspondantes seront développés dans le document d'incidences de la déclaration loi sur l'Eau du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre de la déclaration Loi sur l'Eau, une évaluation des incidences du projet sur le site NATURA 2000 au titre de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement sera réalisée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux impactera une portion de 3 m de berges enherbées de part et d'autre du pont. En revanche, aucune parcelle agricole ni aucun boisement ne sera atteint par les travaux.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé dans le lit mineur et le lit majeur du Gave d'Oloron, le site des travaux est concerné par les crues du cours d'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La démolition des appuis du pont actuel nécessitera du matériel pneumatique pouvant générer des vibrations mais pas de nature à atteindre les premiers voisins.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas prévu d'avoir recours au travail de nuit pendant le chantier donc les émissions lumineuses seront limitées aux toutes premières heures de la journée en période hivernale.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les rejets seront les émissions de poussières pendant le chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, cela concerne la production de déchets de chantier (inertes et non dangereux non inertes) pris en charges au sein des filières adaptées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est attendu aucune atteinte du patrimoine architectural et culturel (Abbaye de Saint-Jean à plus de 1 km du pont). Le nouveau pont sera d'un gabarit identique à l'actuel : l'impact paysager du nouveau pont sera identique au pont actuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de la reconstruction d'un pont existant pour le même usage.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Se reporter à l'annexe 8 de ce formulaire.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'un projet de reconstruction d'un pont en mauvais état, quasiment à l'identique, avec cependant une amélioration par rapport à l'existant du fait d'une pile en moins sur le nouvel ouvrage (diminution des incidences hydrauliques).

Les habitats naturels de l'emprise projet ne présentent pas une sensibilité biologique ou écologique remarquable : ronçiers, berges enherbées. Les principaux impacts du projet sont ceux liés à la phase travaux et concernent l'eau et les milieux aquatiques : atteinte des berges, entraînement de particules de terre, de résidus de chantier (laitance de béton, coulures, etc.) dans le Gave. Ces impacts et les mesures à prendre pour les éviter/réduire/compenser seront traités dans le cadre de la déclaration au titre de la loi sur l'Eau.

Aussi, le projet de travaux sur le pont de la RD123 ne nous semble pas devoir faire l'objet d'une étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Procédures de démolition

Annexe 8 - Mesures à prendre

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Mont-de-Marsan

le,

15/03/2021

Signature

**Le Président du Conseil départemental**



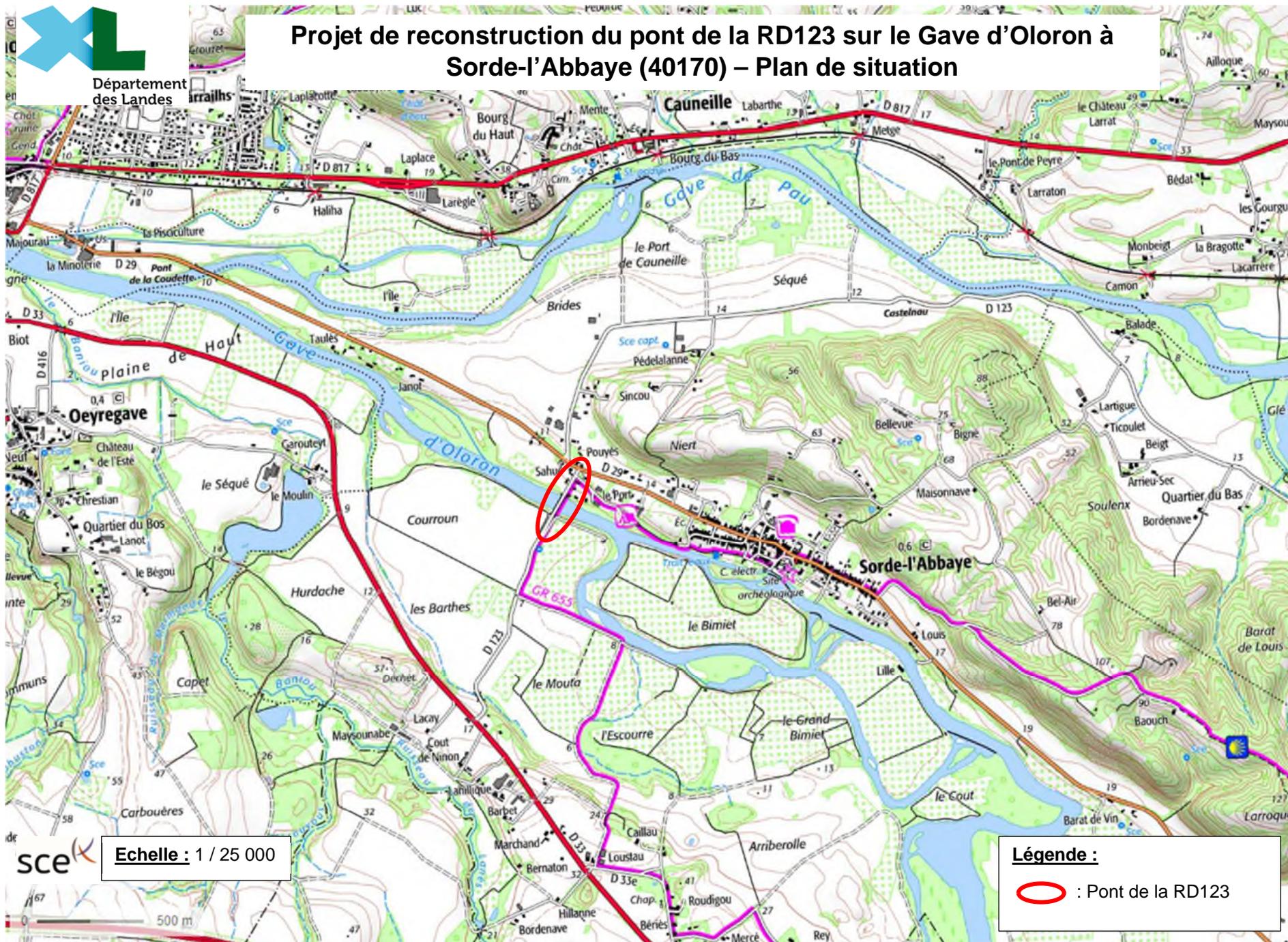
**Xavier FORTINON**





Département  
des Landes

## Projet de reconstruction du pont de la RD123 sur le Gave d'Oloron à Sorde-l'Abbaye (40170) – Plan de situation



Echelle : 1 / 25 000

Légende :

 : Pont de la RD123

## Projet de reconstruction du pont de la RD123 sur le Gave d'Oloron à Sorde-l'Abbaye (40170) – Planche photos



Vues du pont depuis la rive droite



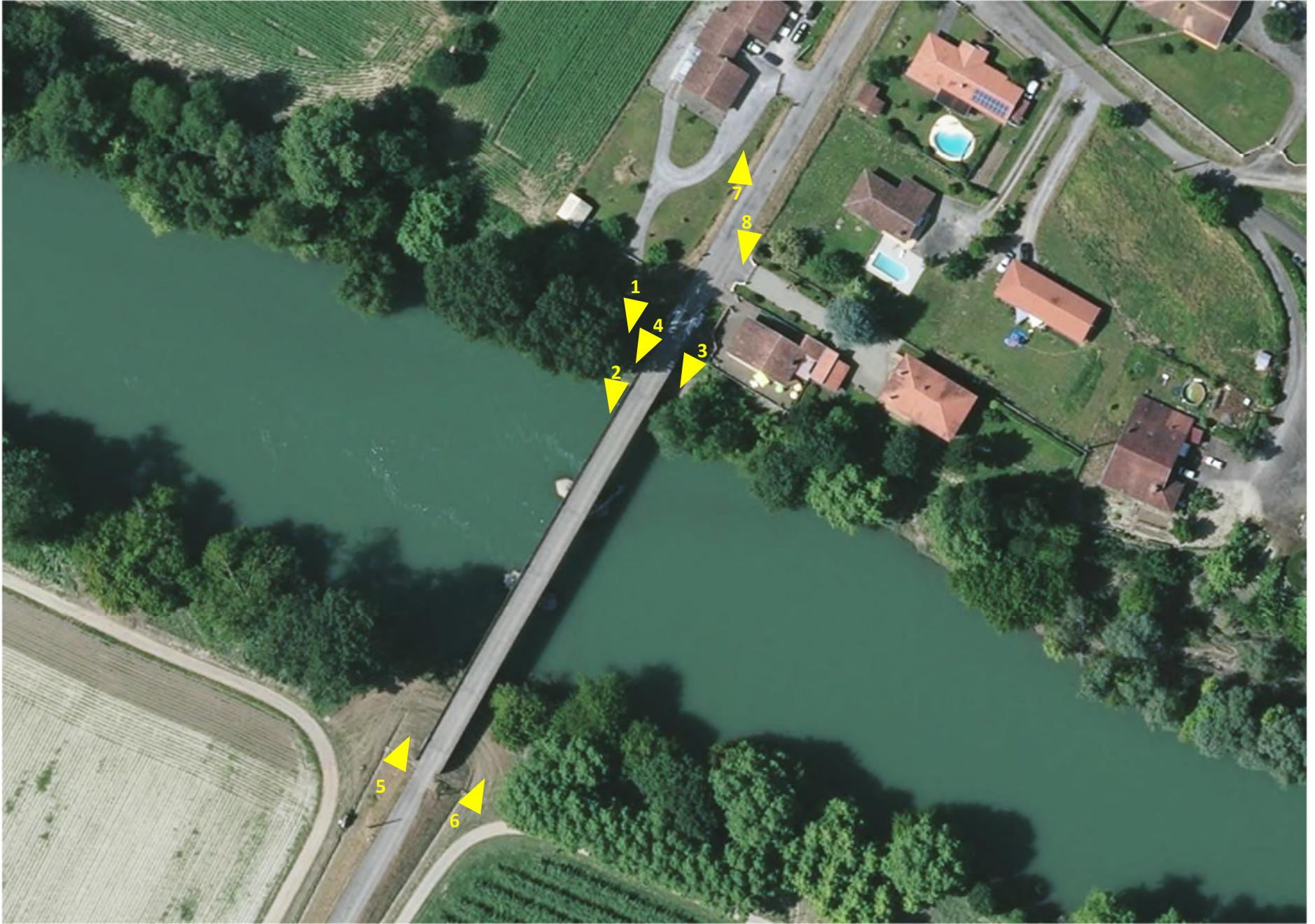
Vues de la berge en rive droite



Vues de la berge en rive gauche



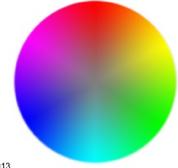
Vues des premiers voisins



REMARQUES:  
Les coordonnées de projection sont indiquées en RGF 93 CC 43  
Les altimétries sont indiquées en NGF 69

Plan référence: pont de sordé l'abbaye.dwg - Commune de Sordé l'Abbaye - Emis par: ECR Environnement  
Date: 05/11/2018 - Dossier: AR\_3304793

CARACTERISTIQUE DU RAL 7013 - "gris brun"

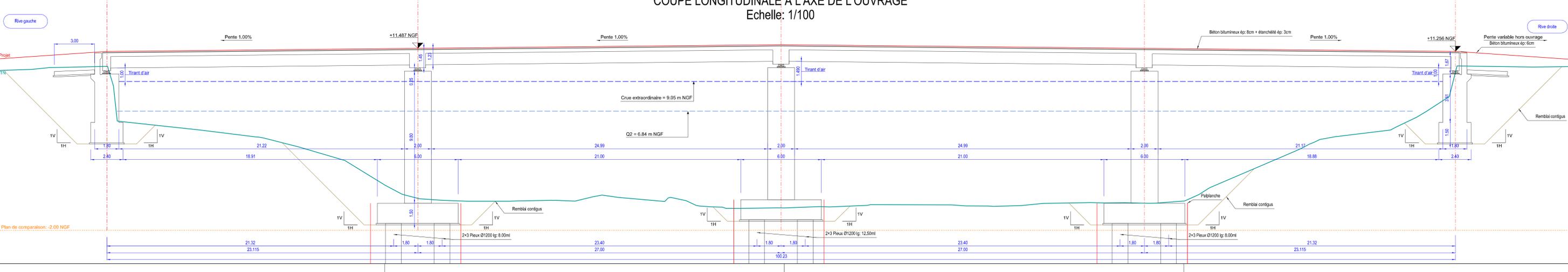
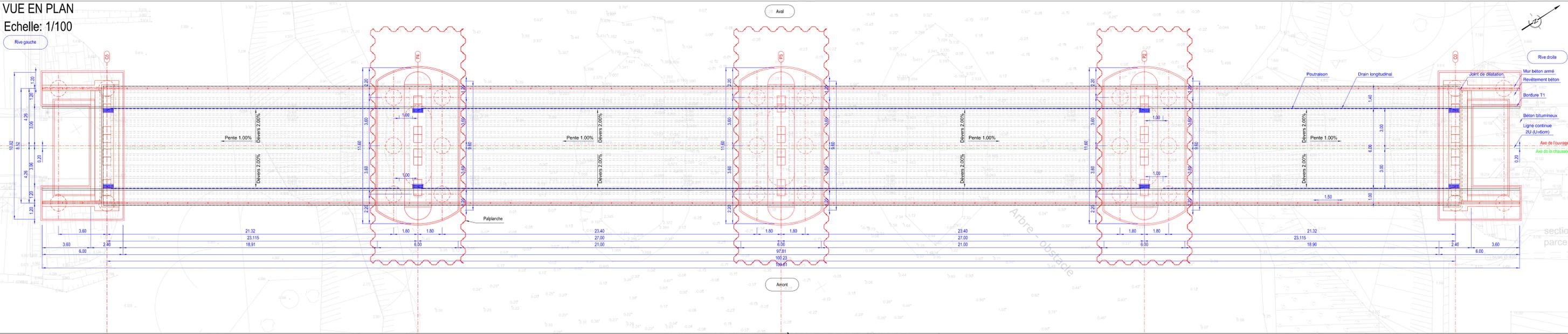
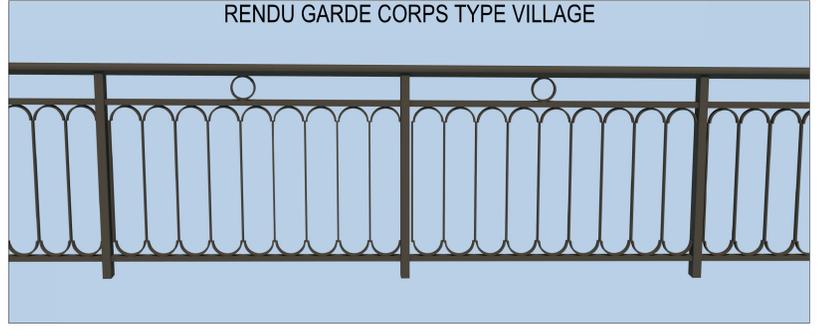
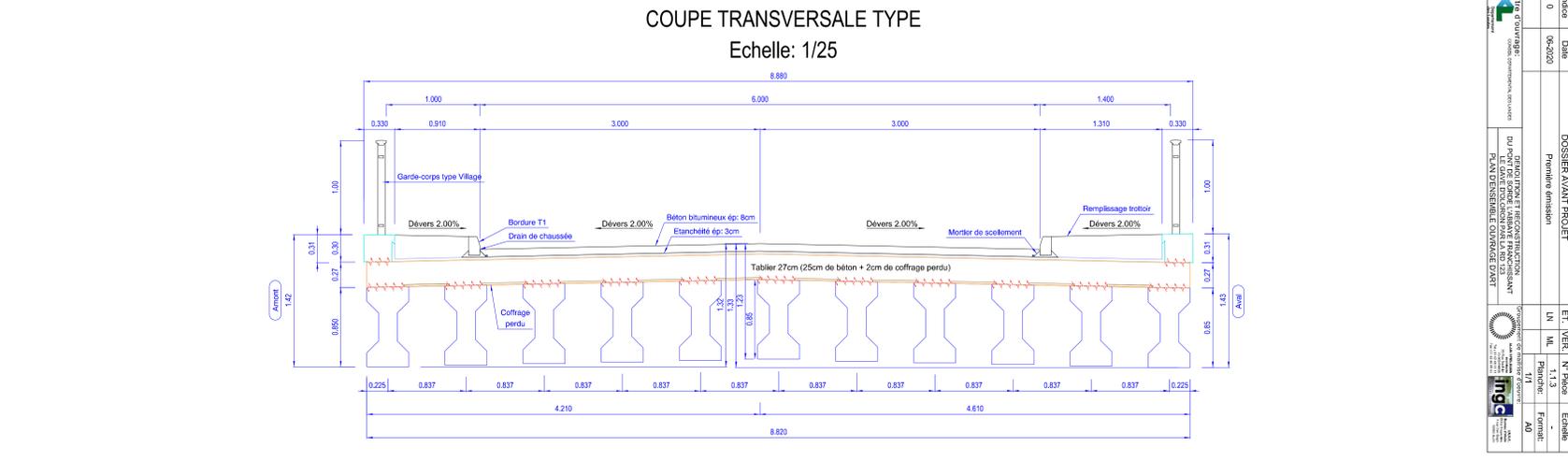


RAL 7013

Définir les couleurs

RVB	71	66	56
LAB	23	-1	5
HSL	40	12	25
CMJ	184	189	199
Hexadécimal	474238		

RAL donnée à titre indicatif



PROJET DE CONSTRUCTION

LE CADET CONSTRUCTION

11/1

Forma: AD

ET: VERF, 1/2, 3/4, 5/6, Echelle

COSSIER AVANT PROJET

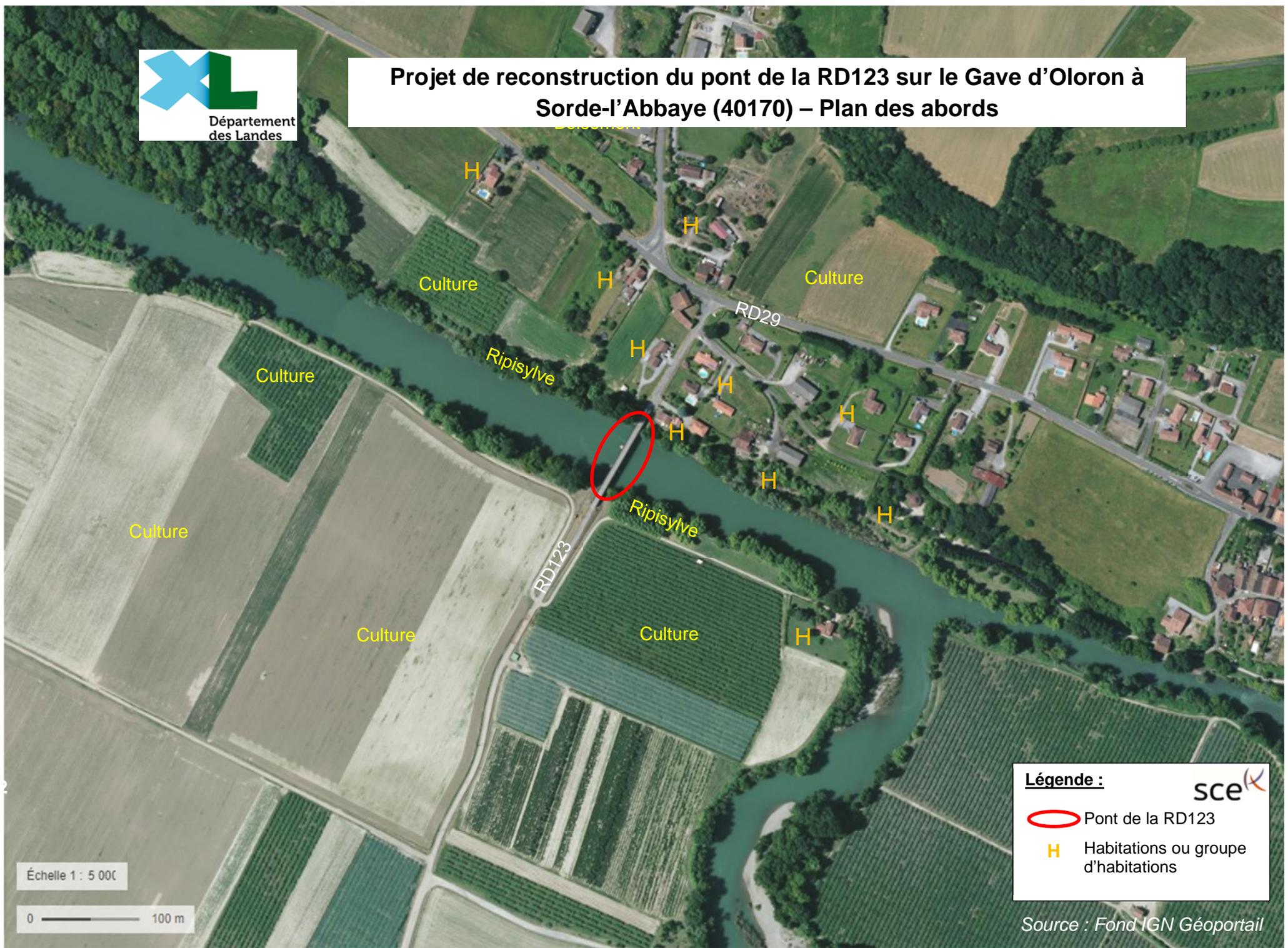
Prémière émission

LN: ML

Forma: AD



# Projet de reconstruction du pont de la RD123 sur le Gave d'Oloron à Sorde-l'Abbaye (40170) – Plan des abords



Échelle 1 : 5 000

0 — 100 m

**Légende :**

 Pont de la RD123

 Habitations ou groupe d'habitations

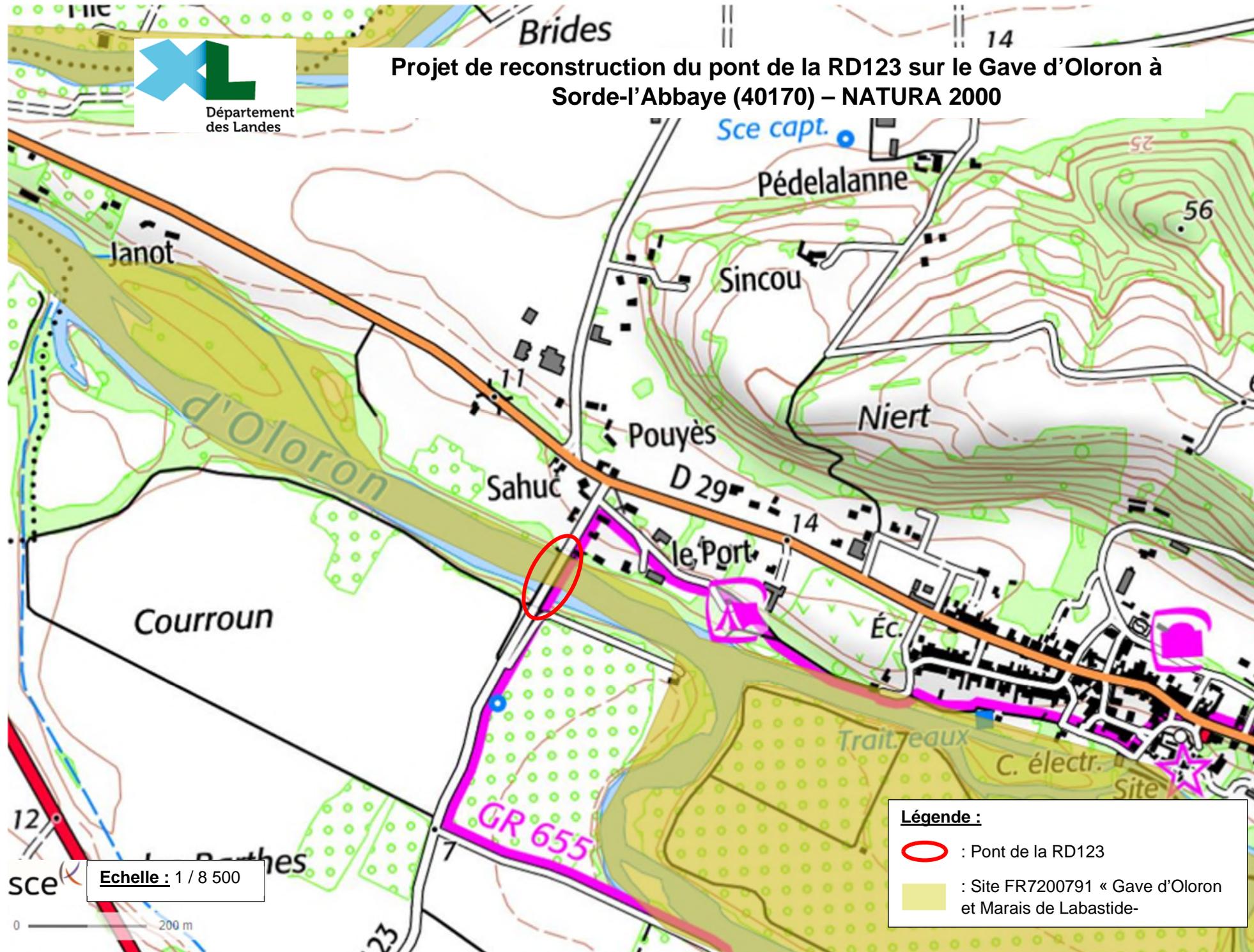
sce 

Source : Fond IGN Géoportail



Département  
des Landes

## Projet de reconstruction du pont de la RD123 sur le Gave d'Oloron à Sorde-l'Abbaye (40170) – NATURA 2000

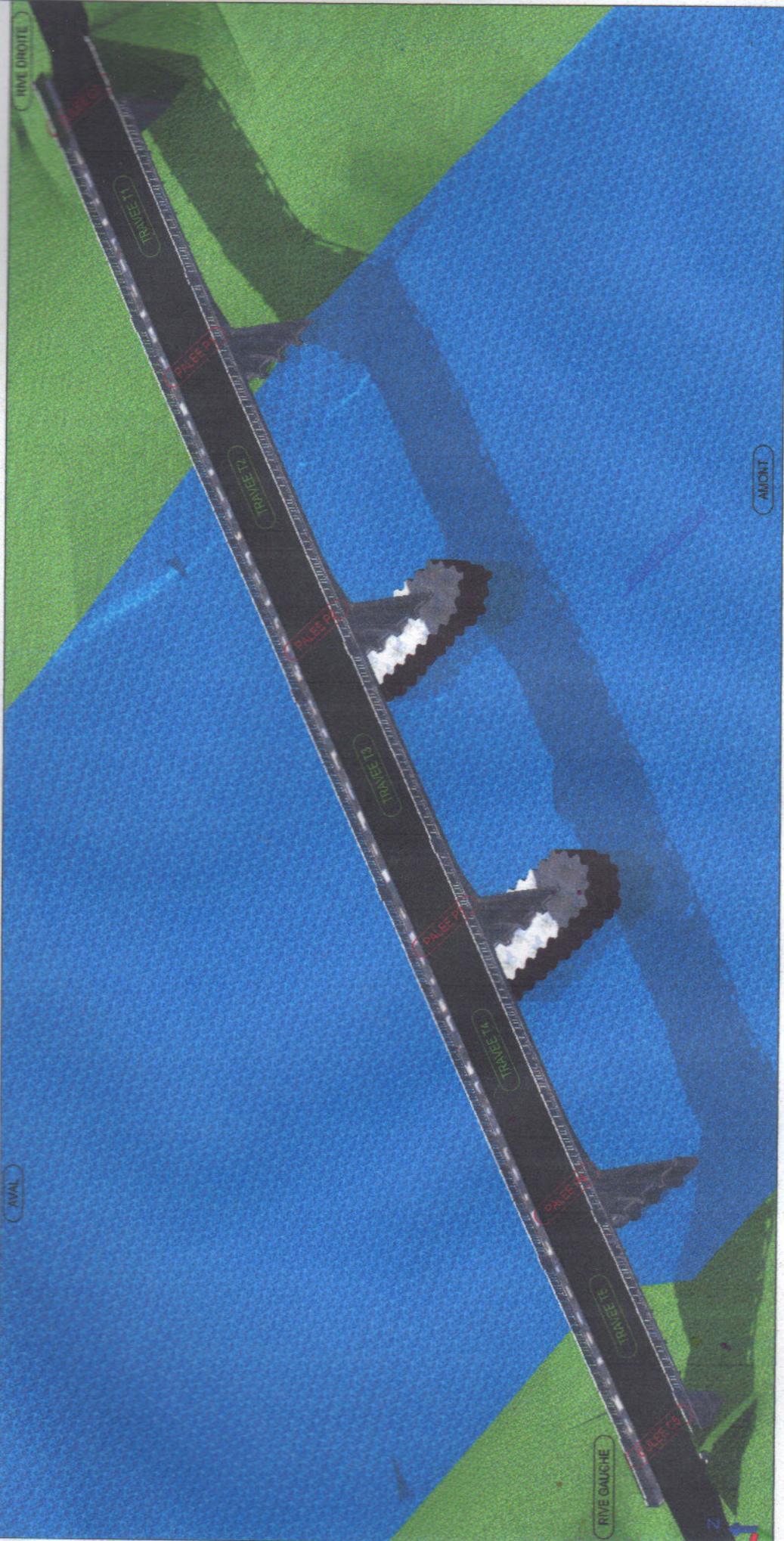


Echelle : 1 / 8 500

0 200 m

# ETAT EXISTANT

Indice 0	Date 10-2020	DOSSIER AVANT PROJET		ET. VER.	N° Pièce	Echelle -
		Première émission		LN ML	2.11	
Maitre d'ouvrage: CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES Département des Landes		DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DE BORDE L'ABBAYE FRANCHISSANT LEZ ARSAC SCHEMATISATION DU PHASAGE DES TRAVAUX DE DEMOLITION		LN ML	1/8	Format: A3
				Groupement de maillages d'ouvrage:  ALAN VIGNERON 18, rue de la République 40000 MONT-DE-MARSAC Tél. 05 59 12 00 00 Fax 05 59 12 00 01		



# PHASE N°1

**DESCRIPTIF DES TRAVAUX:**  
 Mise en place des installations de chantier et de la signalisation temporaire  
 Mise en place d'un barrage flottant  
 Décaissement de la chaussée

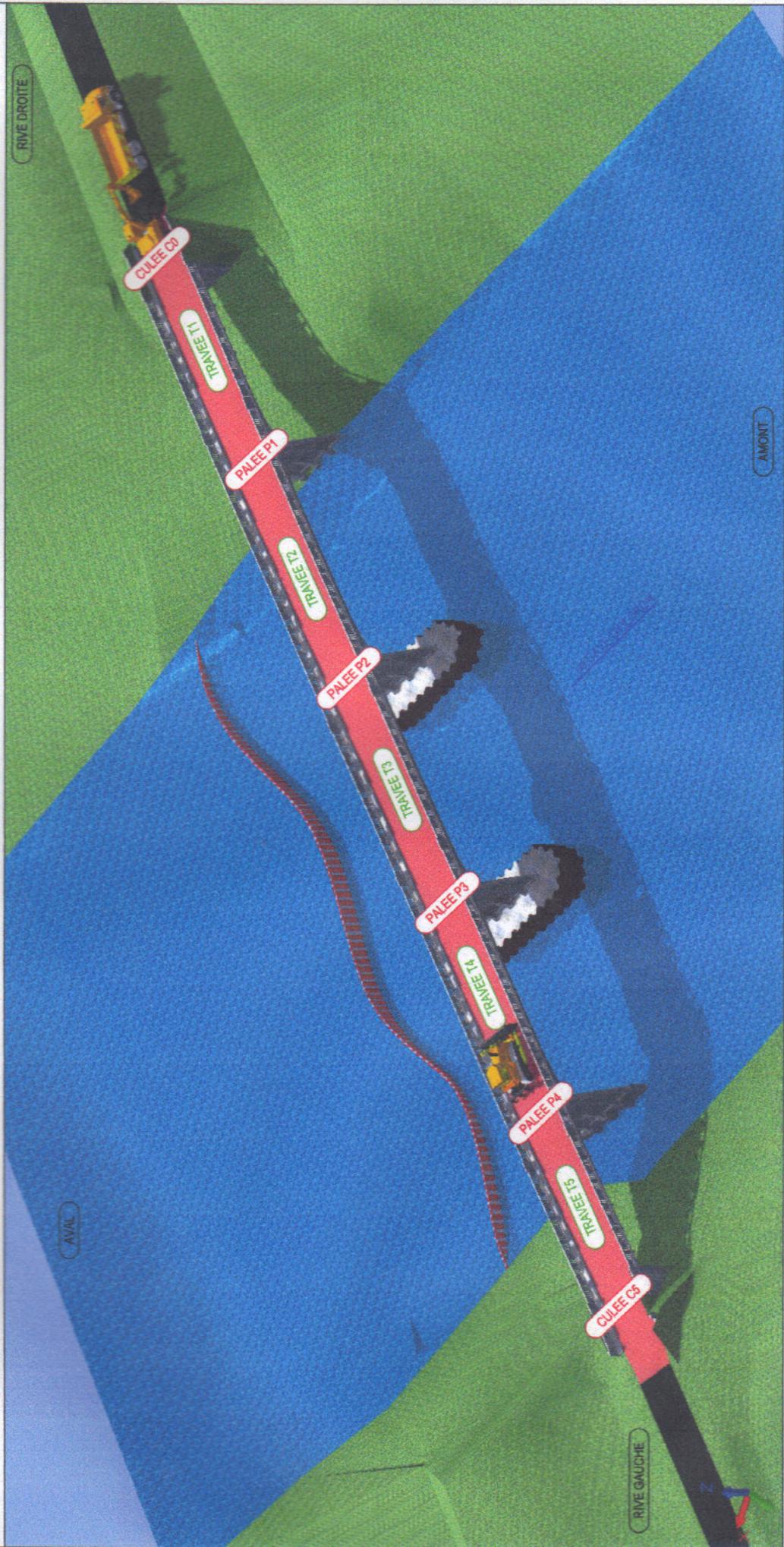
ET. VER.	N° Pièce	Echelle
LN ML	2,11	-
LN ML	2/9	Format: A3

GROUPEMENT DE MAÎTRES D'OUVRAGE

MAÎTRE D'OUVRAGE  
 BUREAU D'ETUDES  
 10000 PARIS

DOSSIER AVANT PROJET	PREMIÈRE ÉMISSION
DESTRUCTION ET RECONSTRUCTION DU PONT DE SORDE L'ABBAYE FRANÇAISANT LE GAVE D'OLORON PAR LA RD.123	SCHEMATISATION DU PHASAGE DES TRAVAUX DE DEMOLITION

Maître d'ouvrage:  
 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES  
 Département des Landes



# PHASE N°2

**DESCRIPTIF DES TRAVAUX:**  
 Création de la piste d'accès  
 Démolition et émettage de la culée C0 et travée T1  
 Allongement de la piste jusqu'à la palée P1  
 Nota: Démolition des appuis jusqu'à 50cm sous le TN

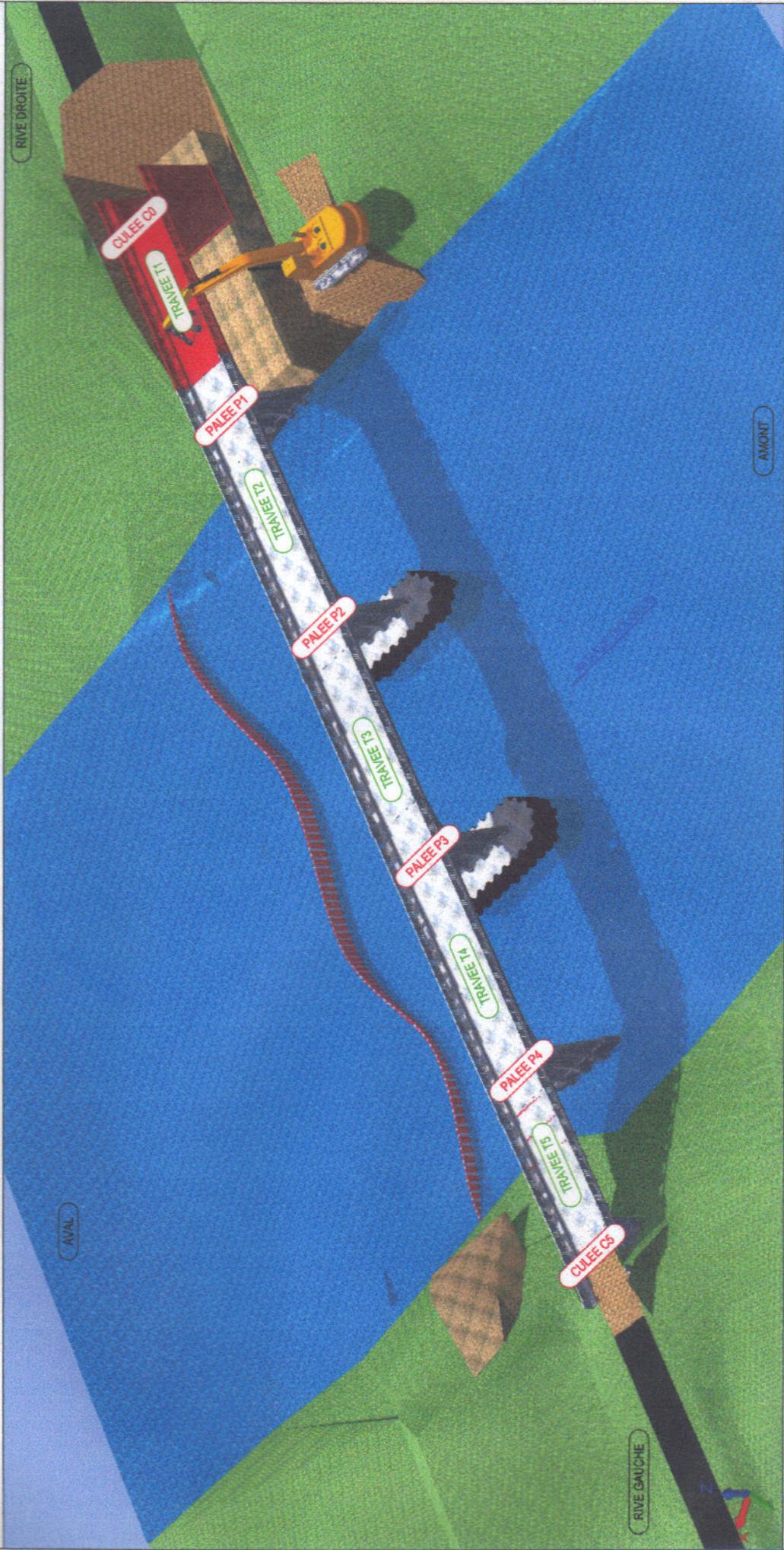
ET.	VER.		N° Pièce	Echelle
	LN	ML		
LN	ML		Planche:	Format:
	LN	ML		

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION  
 DU PONT DE SORDE L'ABBAYE FRANCHISSANT  
 LE GAVE D'OLLORON PAR LA RD 123  
 SCHEMATISATION DU PHASAGE  
 DES TRAVAUX DE DEMOLITION

Maitre d'ouvrage:  
 COMBES DEPARTEMENTAL DES LANDES  
 Département  
 des Landes

GROUPEMENT de maîtres d'œuvre:  
  
 ALAIN PARRON  
 ANTOINETTE  
 33 05 49 41 11  
 13000 NARBONNE

MAIAC  
 MAÎTRE D'ŒUVRE  
 D'ŒUVRE  
 13000 NARBONNE





Indice	Date	DOSSIER AVANT PROJET		ET. VER.	N° Pièce	Echelle	<b>PHASE N°4</b>	
0	10-2020	Première émission		LN ML	2,11	-		
<b>Maître d'ouvrage:</b>  CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES Département 40 110000		DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DE SORDIE L'ABBAYE FINANCIERANT LE GAVE D'OLON PAR LA RD 123 SCHEMATISATION DU PHASAGE DES TRAVAUX DE DEMOLITION		LN ML	5/9	Format:	<b>DESCRIPTIF DES TRAVAUX:</b> Extraction des gravats de la rive droite vers la piste d'accès rive gauche, les excédents seront évacués vers une décharge contrôlée après acceptation par le maître d'oeuvre.	
 Groupement de maîtrise d'oeuvre Ingco 201 01 04 04 11 1000000000		 Ingco 201 01 04 04 11 1000000000		LN ML	A3			



# PHASE N°5

**DESCRIPTIF DES TRAVAUX:**  
 Création de la piste d'accès rive gauche  
 Démolition et émiettage de la culée C5 et travées T5  
 Allongement de la piste jusqu'à la palée P4  
 Nota: Démolition des appuis jusqu'à 50cm sous le TN

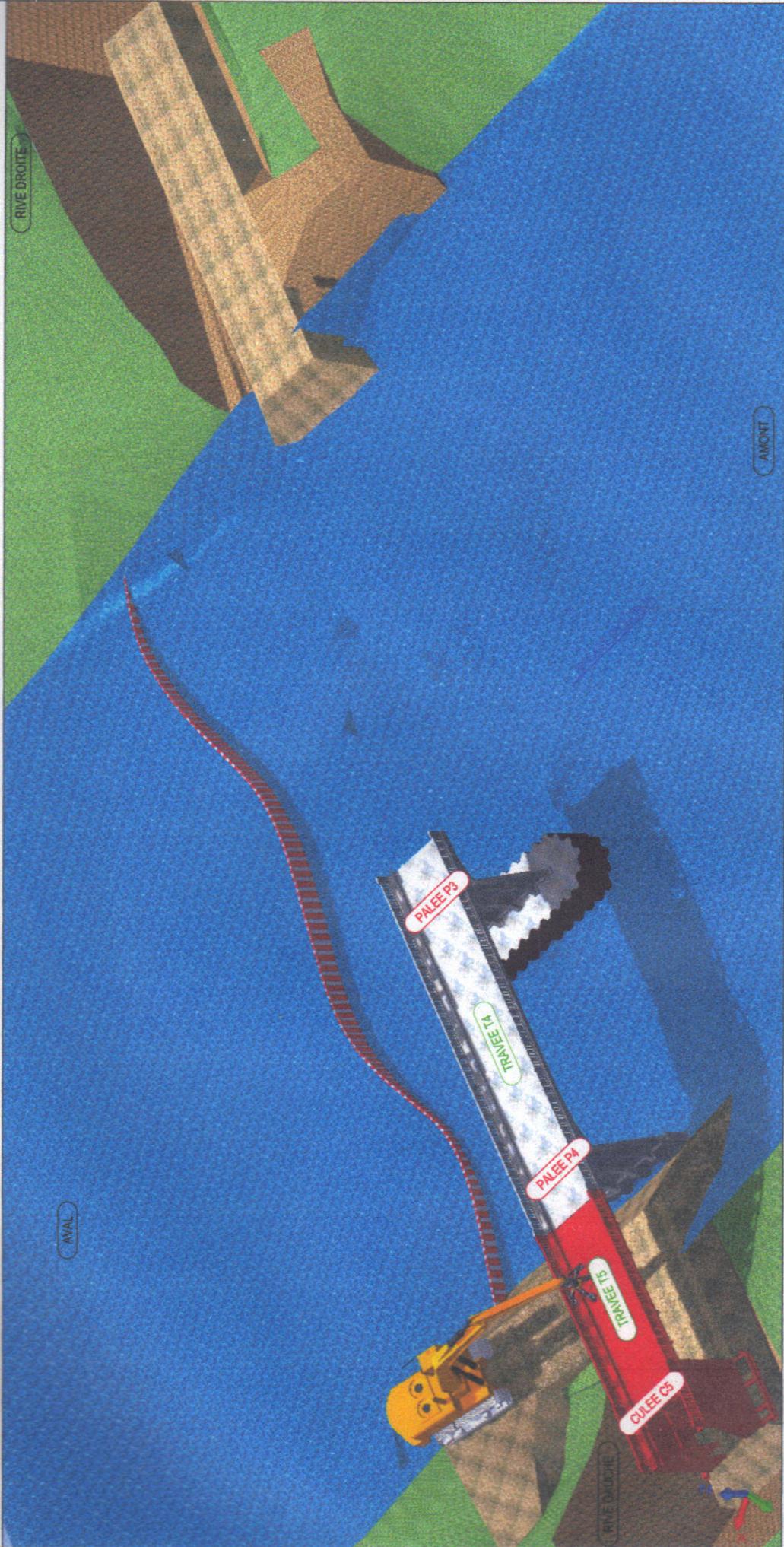
ET.	VER.	N° Pièce	Echelle
LN	ML	2.11	-
LN	ML	6/9	A3

GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE:

ALAIN BARRON  
 ASSOCIÉS  
 100 RUE DE LA PAIX  
 59000 LILLE  
 TEL: 03 20 42 08 11  
 FAX: 03 20 42 08 12

DOSSIER AVANT PROJET	PREMIÈRE ÉMISSION
DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DE BORDE L'ABBAYE FRANCHESANT LE DAVI D'OLON PAR LA RD 123	SCHEMATISATION DU PHASAGE DES TRAVAUX DE DEMOLITION

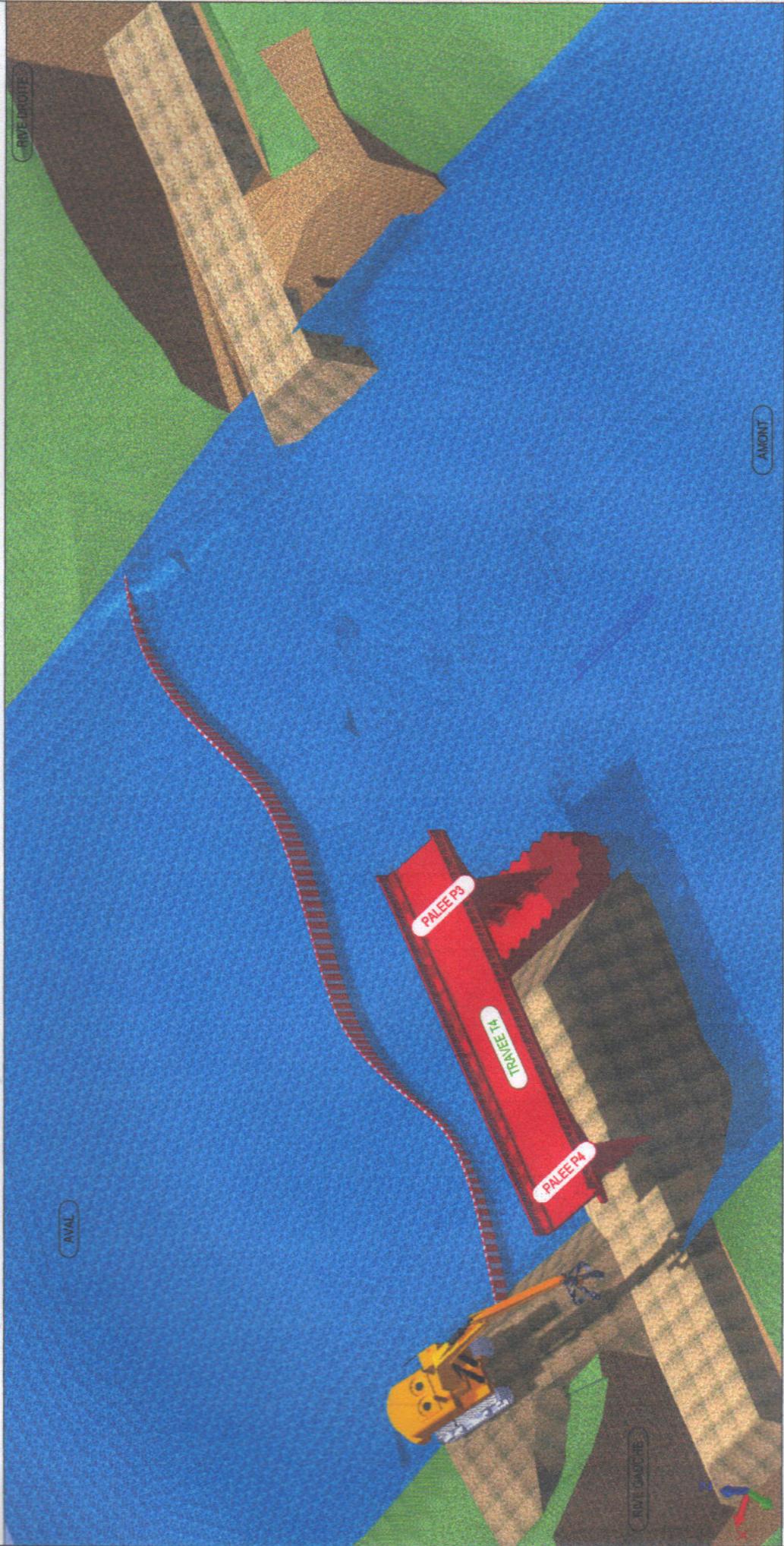
Maître d'ouvrage:  
 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES  
 Département des Landes  
 40000 Landes



# PHASE N°6

**DESCRIPTIF DES TRAVAUX:**  
 Démolition et émiettage des palées P4 et P3 et de la travée T4  
 Allongement de la piste jusqu'à la palée P3  
 Nota: Démolition des appuis jusqu'à 50cm sous le TN

Indice 0	Date 10-2020	DOSSIER AVANT PROJET		ET.	VER.	N° Pièce 2.11	Echelle -
		Première émission					
Maître d'ouvrage: CHNEB. DEPARTEMENTAL DES LANGRES Département 51600 Langres		DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DE SORDE L'ABBAYE FRANCAISSANT LE GAVE D'OLON PAR LA RD 123 SCHEMATISATION DU PHASAGE DES TRAVAUX DE DEMOLITION		LN	ML	Groupement de maîtres d'œuvre:  ALAIN ANTOINE 27 100 PARIS 01 47 42 08 11 01 47 42 08 11	



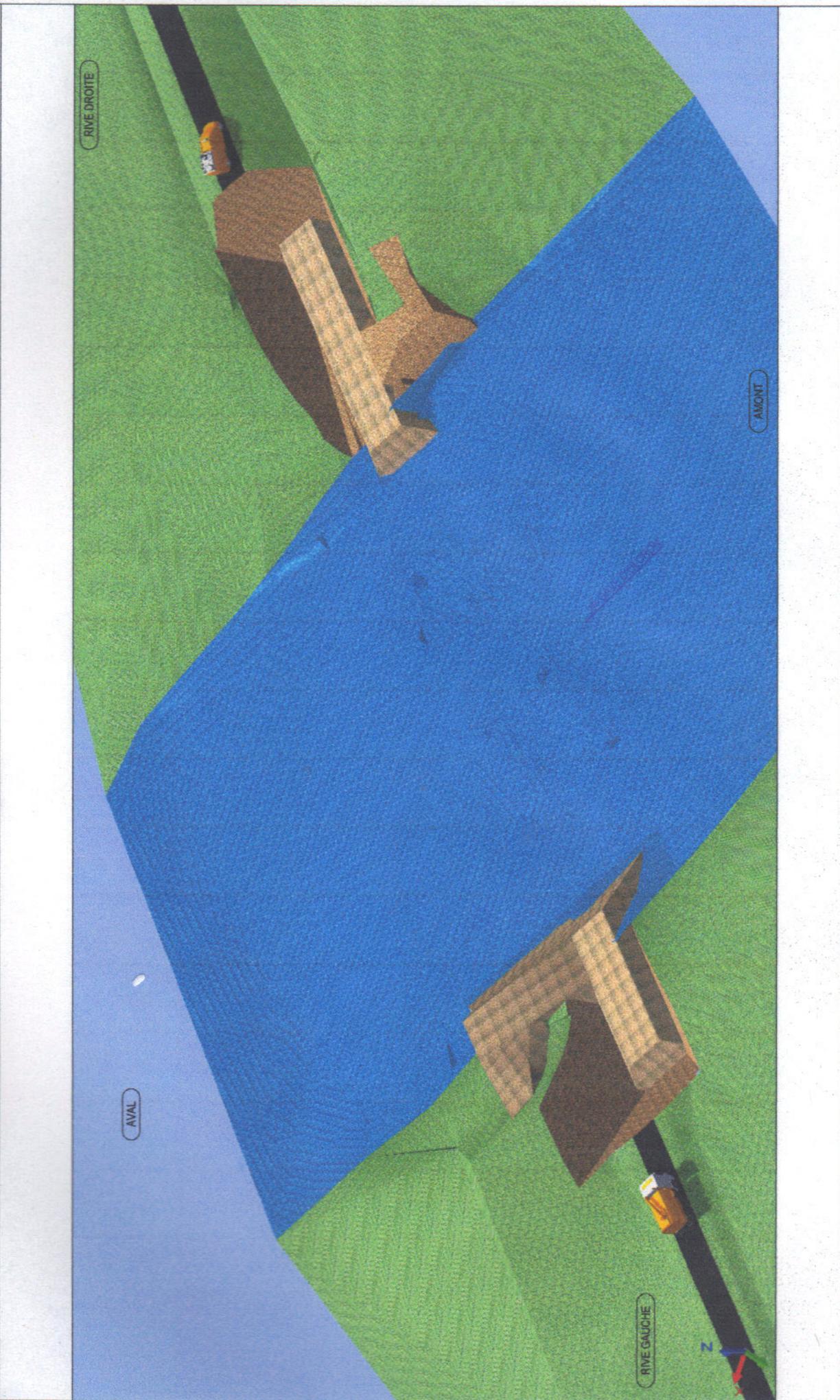
Indice	Date	DOSSIER AVANT PROJET	ET. VER.	N° Pièce	Echelle
0	10-2020	Première émission	LN ML	2,11	-
			LN ML	Planche: 8/9	Format: A3
<b>Maitre d'ouvrage:</b>  CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES Département des Landes		DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DE SURDE L'ABBAYE FRANCO-HESSANT LE GAVE D'OLON PAR LA RD 123 SCHEMATISATION DU PHASAGE DES TRAVAUX DE DEMOLITION	Groupement de maîtrise d'oeuvre:  <b>ingc</b> Ingénierie N° 21 02 02 11 10000 Ang		

# PHASE N°7

**DESCRIPTIF DES TRAVAUX:**  
 Extraction des gravats de la rive gauche vers une décharge contrôlée après acceptation par le maître d'oeuvre.  
 Dépose du barrage flottant



Indice	Date	DOSSIER AVANT PROJET	ET.	VER.	N° Pièce	Echelle
0	10-2020	Première émission	LN	ML	2.11	-
			LN	ML	Planche:	Format:
			LN	ML	9/9	A3
<b>Maitre d'ouvrage:</b>  Département des Landes		DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DE BORDE L'ABBAYE FRANCHISESANT LE GAVE D'OLON PAR LA RD 123 SCHEMATISATION DU PHASAGE DES TRAVAUX DE DEMOLITION	Gouvernement de maîtrise d'oeuvre:  ALAIN ANTOINE 15000 PARIS 01 42 42 42 11 01 42 42 42 11			
<b>PHASE N°8</b>						
<b>DESCRIPTIF DES TRAVAUX:</b> Remise en état des lieux (nettoyage, divers aléas) Rempliment des installations						



## Annexe 8 : Mesures prises en faveur de l'environnement et de la santé humaine

### Nuisances vis-à-vis du voisinage :

Concernant les nuisances liées au chantier d'implantation, il faut rappeler que celui-ci n'interviendra que pendant les horaires de jour, 8h-17h maximum, et uniquement sur les jours ouvrés. Il n'y aura pas de travail de nuit.

Une signalétique de chantier sera mise en place pour les entrées/sorties des camions desservant le site et pour rappeler le sens de circulation interne et la limitation de vitesse (10 km/h).

Les stocks de matériaux, la base vie, les aires de stationnement et d'entretien des engins de chantier seront positionnés au sud dans l'emprise projet, éloignés des premiers riverains.

Les engins et matériel utilisés seront conformes aux normes en vigueur (possession de certificats de contrôle) et entretenus régulièrement.

Les accès aux habitations des particuliers seront maintenus ouverts et fonctionnels pendant toute la durée du chantier. Pour cela, un nettoyage régulier de la voirie sera effectué.

La RD123 sera coupée à la circulation pendant la durée du chantier. Une déviation sera mise en place, notamment pour permettre aux agriculteurs d'accéder à leurs champs.

### Mesures de prévention des risques de pollution :

Les mesures suivantes limiteront les risques de pollution des eaux superficielles :

- ▶ La première mesure de prévention des incidences réside dans le choix de la période des travaux. Il est en effet prévu d'effectuer les travaux de démolition en période de basses eaux pour profiter d'un niveau d'eau minimal dans le Gave. Pour information, lors de la dernière période de basses eaux à l'automne 2019, le Gave a présenté des hauteurs d'eau très basses (moins d'1 m), découvrant jusqu'à la base des piles.
- ▶ Les aires de garage/entretien du matériel seront implantées loin des zones sensibles.
- ▶ Les produits nécessaires aux engins de chantier seront stockés dans des cuves étanches (huiles, carburant) sur rétention, les entreprises de chantier ayant obligation de récupération, de stockage et d'élimination des déchets d'entretien.
- ▶ Les eaux de ruissellement du chantier et les eaux issues des aires de garage/entretien du matériel seront collectées et dirigées vers une ou des retenues temporaires mises en place dès le début du chantier et démantelées à l'issue de celui-ci.
- ▶ Le contrôle régulier du bon état de marche des engins (absence de fuite notamment) sera opéré.
- ▶ Un barrage filtrant sera implanté en aval du pont pour contenir les dépôts de matériaux fins.
- ▶ En cas de pollution accidentelle, la procédure d'intervention sera la suivante :
  - Arrêt du déversement ;
  - Recueil des écoulements ;
  - Mise en œuvre de mesures pour éviter la propagation de la pollution vers le point bas (mise en place de barrage, fixation du polluant dans la zone d'épandage avec de la terre, du sable ou des produits absorbants...) ;
  - Neutralisation des produits polluants par des spécialistes alertés le plus rapidement possible ;
  - Information des services de la Police de l'Eau et de l'OFB.

Les installations de chantier seront implantées à distance du cours d'eau pour éviter toute pollution mais en même temps relativement proches pour la bonne réalisation des opérations.

### **Mesures de réduction des émissions de matières en suspension :**

Les remblais seront constitués :

- ▶ En phase de démantèlement, par les débris issus de l'émiettement du pont actuel donc des morceaux de béton débarrassés de la ferraille ;
- ▶ En phase de construction, par des apports de matériaux extérieurs, du tout-venant non calcaire roulé, d'origine alluviale.

Dans les 2 cas, il s'agira de matériaux inertes, de granulométrie grossière, proche de celle du fond du lit actuel. Les matériaux utilisés ne comporteront aucune fraction fine susceptible d'être entraînée dans le courant. Il n'est donc pas attendu de relargage de MES lié à l'utilisation de remblais en situation courante. En situation de crue, ce sont les matériaux du remblai qui seront emportés vers l'aval mais il faut noter que la problématique des MES sera alors à relativiser avec un cours d'eau déjà extrêmement chargé en MES justement.

Lors de l'assèchement des enceintes formées par les palplanches, l'eau pompée ne sera pas rejetée directement dans le gave. Elle transitera en effet par un bassin provisoire de décantation, à placer soit dans le remblai, soit sur les berges, en fonction de l'espace disponible.

### **Mesures en faveur de la faune aquatique mobile :**

La constitution des remblais se fera progressivement, par dépose régulière de quantité réduite de gravas et non pas par déversement massif, ceci de manière à effaroucher la faune aquatique mobile et ainsi réduire les risques de piégeage d'individus sous le remblai.

### **Paysage :**

L'impact paysager du nouveau pont sera proche de celui du pont actuel en raison d'un gabarit très similaire. La mise en place de garde-corps métalliques et la réduction du nombre de piles dans le lit mineur sont en revanche des mesures de réduction de l'incidence paysagère actuelle.